

ABONNEMENT

Saumur	
Un an . . . . .	25 fr.
Six mois . . . . .	13
Trois mois . . . . .	7
Poste	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8

On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les libraires

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . . .	20
Réclames, — . . . . .	30
Faits divers, — . . . . .	75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 27 MAI

Général et sous-vétérinaires

L'article 37 de la loi du recrutement qui pose le principe même du service de trois ans est revenu encore en discussion devant le Sénat.

Tous les officiers supérieurs et généraux que comprend la Haute Chambre, à l'exception du rapporteur, ont été unanimes pour condamner ce principe.

M. le général Billot a représenté et vigoureusement soutenu un amendement tendant à ajouter au moins une quatrième année à la durée du service actif. Avec les dispenses et sursis dont la loi accorde la faculté, trois ans, a démontré le général Billot, sont insuffisants pour faire des soldats et des sous-officiers.

Le colonel Meinadier a été encore plus sincère, net et pressant :

« J'avais dit, et je le pense encore, que la loi de 1872 est supérieure à celle qu'on nous propose ; il suffirait de la modifier sur deux points, en assurant l'instruction militaire des exemptés, et en supprimant les engagés conditionnels.

» M. le général Robert. — Vous avez bien raison.

» M. le colonel Meinadier. — J'ai parlé des projets successivement étudiés et votés, aujourd'hui nous en sommes au troisième et je les trouve tous mauvais ; ce service de trois ans que l'on impose à tous, on cherche à le défendre au point de vue de l'égalité et de l'homogénéité ; or, du moment qu'on accepte deux contingents, l'homogénéité n'existe plus et l'égalité disparaît devant les exemptions que nous créons et qui constituent des privilèges.

Enfin le doyen des maréchaux, l'un des plus vaillants et brillants soldats de l'Europe, le maréchal Canrobert, a fait cette déclaration :

« Permettez au plus vieux soldat de l'Europe de retenir quelques instants votre attention. (Parlez ! parlez !)

» Avec la loi qu'on vous propose, vous n'avez que trois contingents : le premier ne sait encore rien, le troisième est sur le point de retourner dans ses foyers. Vous ne pouvez donc compter que sur le deuxième, et c'est avec cet unique contingent que vous prétendez encadrer les masses formidables que lui fournira le service obligatoire ? Cela est impossible.

» Plus tard nous nous expliquerons sur certaines dispositions qui aggravent encore la loi que je trouvais mauvaise, notamment sur le recrutement régional, qui seront l'avant-coureur des milices, de l'abolition des armées permanentes et la ruine de la défense nationale.

Qui, mais le pharmacien Peytral, l'ingénieur Freycinet, l'horloger Tirard, le médecin Clémenceau et les autres sous-vétérinaires de la Chambre étaient d'un avis contraire, et, entre l'opinion des généraux et celle des sous-vétérinaires, le Sénat ne pouvait hésiter.

Une fois de plus il a donné gain de cause aux promoteurs de la loi de malheur, il a facilité la voie à l'abolition de l'armée perma-

nente, à la ruine de la défense nationale, et cela au moment où, suivant l'expression de la radicale Justice, « les paroles guerrières s'entrechoquent à Berlin et produisent des frémissements d'armes ».

Le Sénat avait joué un assez piètre rôle dans l'histoire parlementaire de nos dernières années, et la Haute Cour Merlin-Beurepaire ne l'avait pas assurément beaucoup relevé. C'est maintenant un rôle criminel que malgré tant d'avertissements il assume dans l'histoire nationale. Mais, hélas ! la flétrissure que cette histoire lui infligera ne compensera pas nos ruines.

ÉDOUARD GRIMLOT.

RÉPUBLIQUE ET EMPRUNT

M. Pierre de Witt, qu'on trouve toujours au premier rang parmi les hommes d'action et d'affirmation monarchique, publie dans le second numéro du *Contribuable de 1889* un excellent article dont nous détachons ce qui suit :

« Prenez l'histoire financière de la France depuis cent ans, vous y verrez deux mots qui se trouvent toujours réunis : République et Emprunt.

» La République a pour conséquence logique, nécessaire, inévitable : l'emprunt.

» L'emprunt est le procédé à l'aide duquel les républicains cherchent à cacher ou à réparer leurs gaspillages ou leurs abus.

» En trente-deux ans de règne, les gouvernements monarchiques que la France a connus de 1815 à 1848, avaient dépensé, en capitaux d'emprunt, moins de Trois Milliards.

» En huit années d'exploitation, le gouvernement républicain, que la France a subi de 1878 à 1886, a emprunté plus de quatre milliards et demi.

» Tant que les républicains seront les maîtres, ils feront des emprunts pour combler le gouffre creusé par leurs folles dépenses.

» Et tant que l'emprunt sera le procédé régulier, pour réparer un déficit qu'on devrait combattre par l'économie, les impôts augmenteront et les charges des contribuables seront plus pesantes.

Le roi Humbert à Berlin

Le voyage du roi d'Italie nous a valu samedi une journée mouvementée. Vers midi, on a appris que le roi Humbert prenait par Strasbourg pour rentrer dans ses États et qu'il y passerait, aux côtés de Guillaume II, une revue de la garnison. Cette nouvelle a produit une impression déplorable dans le monde de la politique et des affaires, tandis que dans le public on la trouvait « raide ». On en doutait encore, quand, vers six heures, on apprit que le maire de Strasbourg avait averti la population « que les souverains arriveraient dimanche à trois heures et qu'elle avait à pavoiser les maisons ».

Dans le courant de la soirée, nous recevions d'un de nos correspondants de Rome une dépêche disant : « Démentez la nouvelle du voyage du Roi à Strasbourg. Elle est fausse. »

Et à dix heures et demie, l'Agence Havas, qui avait donné la nouvelle dans la journée, comme officielle, la démentait, en disant que « le Roi ne venait pas à Strasbourg, qu'il rentrerait en Italie par Fribourg et que l'Empereur viendrait seul à Strasbourg lundi ».

Comme toute nouvelle directe de Berlin manque, on en est réduit aux conjectures. Et voici ce qui paraît le plus probable :

L'empereur Guillaume a de nouveau fait un de ces coups de tête qui semblent lui être familiers.

Il avait décidé d'aller à Strasbourg avec son allié. Mais devant le bruit fait par cette nouvelle dans l'Europe entière, il a reculé, et qui sait si ce n'est pas sur le conseil de M. de Bismarck, qui ne doit pas aimer cette politique de casse-cou, qui pourra mener l'Allemagne plus loin que Guillaume II ne le pense ?

En tous les cas, il n'y a pas de fumée sans feu, surtout en ce qui concerne les affaires de la cour d'Allemagne. On peut tenir pour certain que le voyage a été projeté. On y a renoncé pour des raisons politiques : c'est dire l'importance qu'il devait avoir.

Mais que le roi Humbert passe par Fribourg, s'il le veut, il n'en est pas moins allé à Berlin. On verra avant longtemps les conséquences de ce voyage. (Figaro.)

INFORMATIONS

M. Constans a envoyé aux intéressés des instructions pour que les changements arrêtés dans le personnel préfectoral, par décret, s'opèrent avec la plus grande rapidité possible.

Ce n'est que quand tous les fonctionnaires qui font l'objet du mouvement auront pris possession de leur nouveau poste, c'est-à-dire vers la fin de la semaine, que le ministre de l'intérieur fera parvenir au personnel tout entier de l'administration la circulaire qu'il a préparée en vue de rappeler à tous ses membres leur rôle général, leurs attributions précises et leurs devoirs envers le gouvernement.

L'UNION DES DROITES

Etonnés des lenteurs prolongées de la Haute Cour de justice, les membres de ce groupe ont décidé de se concerter avec la Droite, dans le but d'aviser au moyen d'obtenir des explications sur cette singulière attitude. La Haute Cour sera sans doute fort embarrassée de fournir de légitimes explications.

Le *Matin* publie la dépêche suivante :

« Toulon, 25 mai.

» Le port de Toulon a reçu l'ordre de tenir prêts les bâtiments de la deuxième catégorie afin d'être armés au premier signal.

» L'escadre d'évolutions restera en rade jusqu'à nouvel ordre.

» On assure en outre qu'aucune permission au-delà de vingt-quatre heures ne sera accordée.

» L'arsenal est prêt aussi à travailler la nuit en cas d'urgence.

» On se demande si ces mesures visent seulement le nouvel essai de mobilisation. »

ÉPOUVANTABLE ERREUR

Sous ce titre, on lit dans le *XIX<sup>e</sup> Siècle* :

« Il nous arrive, par le courrier du Tonkin qui a été distribué hier, une bien stupéfiante mais véridique histoire.

» Le capitaine Rodier, résident de la province d'Haidzuong, a fait fusiller les mariniers annamites de douze embarcations, soit en tout quarante hommes, s'imaginant avoir affaire à des pirates.

» Or ces mariniers, non seulement n'étaient pas des pirates, mais conduisaient des embarcations qui appartenaient à l'administration française.

» Ce massacre a causé dans la province d'Haidzuong et d'Haiphong une profonde émotion.

» M. Reinart, résident général, informé du fait, a relevé aussitôt télégraphiquement M. Rodier de ses fonctions, et lui a donné comme successeur M. Baille, notre ancien confrère, vice-résident à Hué.

» Le capitaine Rodier avait été envoyé au Tonkin comme résident de 1<sup>re</sup> classe par M. de la Porte, bien que cet officier n'eût aucune expérience de l'Indo-Chine. »

LES EMPOISONNEMENTS DE LILLE

Une épouvantable affaire a jeté l'émoi et la terreur dans la ville de Lille, et notamment dans le populeux quartier de Wazemmes.

Il s'agit de l'empoisonnement d'une trentaine de personnes par de la charcuterie frelatée. Depuis huit jours environ, les clients de la charcuterie Invers, 49, rue de Flandre, à Lille, étaient pris de violentes douleurs d'intestins. L'un d'eux, un jeune homme de vingt-six ans, Alfred Peenaert, malade depuis une semaine et dont les douleurs s'étaient déclarées quelques heures après un repas composé des produits de cette maison de charcuterie, succomba lundi dernier.

Sur les conseils du médecin qui l'avait soigné, une plainte fut adressée à la justice. Le commissaire du quartier put, dès le commencement de son enquête, se rendre compte de la gravité des faits. Il apprit qu'une jeune fille du quartier était dans un état désespéré, qu'une trentaine de personnes avaient été également atteintes et souffraient encore.

Le parquet, intervenant à son tour, s'est transporté, mardi après midi, chez la plupart des malades et les a interrogés. Des échantillons de la charcuterie incriminée ont été soumis à l'expertise chimique.

L'affaire n'a pas tardé à prendre un caractère de gravité exceptionnel. Le nombre des personnes atteintes a encore augmenté. On en compte aujourd'hui plus de soixante-dix. La police du quartier a reçu soixante-huit plaintes et les médecins du quartier signalent constamment de nouveaux cas.

Quelques-uns des malades sont dans un état fort alarmant. Un nouveau décès vient d'avoir lieu mercredi matin : c'est celui d'une ouvrière, Sophie Josse, âgée de quarante ans.

Le docteur Castiaux, médecin-légiste, a fait à

l'amphithéâtre de la Faculté l'autopsie du cadavre de la première victime; il a constaté que la mort avait été déterminée par une violente gastro-antérite; mais il ne peut se prononcer sur la nature du poison. Les viscères ont été soumis à l'examen de M. Lesœur, professeur de chimie organique.

## CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

### CENTENAIRE DE 1789

ASSEMBLÉE D'ANJOU, MAINE ET TOURAINE

Le Comité d'organisation adresse la lettre suivante à tous les hommes qui veulent obtenir les vraies réformes sociales et sauvegarder les vrais intérêts du pays :

Monsieur,

Les promoteurs du Centenaire de 1789 veulent glorifier la Révolution française inspirée et gouvernée par les maximes du XVIII<sup>e</sup> siècle, et surtout par celles du contrat social de Rousseau. Les faits nous permettent-ils de nous associer à leurs joies et à leurs espérances? Qu'est-il advenu des vœux et des doléances exprimés librement par toutes les classes de la société dans les cahiers des États-Généraux assemblés par la royauté à la fin du dernier siècle?

Le mouvement de 1789 fut détourné de son sens; au lieu d'opérer des réformes, on fit la Révolution; un siècle d'expérience nous en montre les conséquences :

La religion persécutée; la liberté méconnue; les droits naturels du père de famille méprisés; la centralisation et le fonctionnarisme exorbitants et ruineux; le militarisme écrasant; la justice dépourvue de son prestige; les finances dilapidées, les impôts excessifs; l'agriculture, l'industrie, le commerce faisant entendre des plaintes universelles.

Devant cette situation de notre pays, les autres nations se détournent de lui.

Peut-être pensez-vous, comme nous, qu'au lieu de nous apprêter à célébrer pompeusement, et les yeux fermés, le Centenaire de 1789, il est urgent d'examiner loyalement et sincèrement les causes de la désorganisation sociale.

Reprenons donc ce mouvement réformateur de 1789, rédigeons nos cahiers de vœux et doléances comme le firent nos pères; de nombreuses provinces nous ont déjà donné l'exemple.

A cet effet, une Assemblée provinciale, représentant l'Anjou, le Maine et la Touraine, aura lieu à Angers, les 7, 8 et 10 juin. Elle comprendra cinq groupes :

Le premier s'occupera de tout ce qui concerne la religion, la famille et les mœurs;

Le deuxième s'occupera de l'éducation et de l'enseignement à tous les degrés;

Le troisième s'occupera des pouvoirs publics, depuis l'État jusqu'à la commune, avec les nombreux services qu'ils comportent;

Le quatrième s'occupera des intérêts agricoles;

Le cinquième s'occupera des intérêts industriels et commerciaux.

Nous faisons appel aux hommes qui veulent se grouper sur le terrain des vraies réformes sociales et des intérêts légitimes du pays, afin de fixer les idées sur la ligne de conduite à suivre non pour retourner en arrière, mais pour poser les principes fondamentaux et les conditions de la société du vingtième siècle.

Nous espérons, Monsieur, que vous voudrez bien donner votre adhésion à cette Assemblée et y prendre part personnellement.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

(Suivent 165 signatures des plus recommandables de l'Anjou, du Maine et de la Touraine.)

### Pétition pour les Processions

Toutes les personnes qui auraient été oubliées, ou n'auraient pas été trouvées à domicile et désireraient signer la pétition pour le rétablissement des processions, sont priées de se présenter, demain mardi 28 mai, rue Pavée, n° 6, de 9 heures à 11 heures du matin et de 1 heure à 6 heures du soir.

### RÉCEPTION A LA SOUS-PRÉFECTURE

Le correspondant saumurois du *Patriote* a écrit à ce journal les lignes suivantes qui ont paru samedi :

« M. le Préfet du département est, depuis deux jours, à Saumur, où il a été appelé par les opérations du conseil de révision.

« M. le Sous-Préfet a donné, mardi, en son honneur, un dîner de gala aux membres du conseil de révision et aux chefs de service des diverses administrations.

« Après le dîner, il y a eu réception ouverte.

« L'hôtel de la Sous-Préfecture était brillamment illuminé, et dans les jardins, les arbres étaient éclairés de ballons lumineux dont les couleurs variées tranchaient d'une façon gracieuse sur la verdure des massifs.

« Comme la température de la soirée était très douce et que les salons pouvaient à peine contenir l'affluence des invités, des groupes nombreux se sont formés dans les jardins et le temps s'écoulait agréablement au milieu des plus aimables causeries jusqu'au moment où les tables de jeu se sont formées.

« La soirée, pleine d'animation et de cordialité, a réuni toutes les notabilités de notre monde officiel et politique. Nous avons remarqué : MM. le général Danloux, commandant l'École; le lieutenant-colonel Belbèze, commandant en second; le commandant Montillot, sous-directeur de télégraphie; le docteur Yvert, médecin principal; Defait, sous-intendant militaire; les commandants Burnez, Odent, Ginet; MM. Maxwell, procureur de la République; Coutard, président du tribunal de commerce; MM. Combier, maire de Saumur; A. Liénard, premier adjoint; les docteurs Perton, Coutaud, chefs de service des hôpitaux, et le docteur Bontemps; MM. Boulanger, conseiller de préfecture; Florent, ingénieur des ponts et chaussées; Abellard, receveur particulier des finances; Bodros, sous directeur des contributions indirectes; Jamin, du service vicinal; Richomme, maire de Souzay; Taveau, négociant; les conseillers municipaux de la ville, des représentants de la presse.

« M. Bardou a été très entouré, et il a charmé tous ceux qui l'ont approché. Tous les invités ont aussi reçu de M. le Sous-Préfet un accueil cordial, bienveillant, familier. M<sup>me</sup> Cottineau, la très aimable maîtresse de maison, et M<sup>lle</sup> Cottineau, à l'élégance si aisée et si naturelle, ont fait les honneurs de la soirée avec une distinction et une grâce charmantes. »

### LA FÊTE DE GYMNASTIQUE

Les exercices de la Société de gymnastique ont eu lieu hier, suivant le programme annoncé. Les jeunes gymnastes ont fait preuve de beaucoup de vigueur et d'adresse aux barres parallèles, à la barre fixe et au tremplin. Les applaudissements ne leur ont pas manqué, tant du public qui entourait les cordes que des invités et souscripteurs placés à l'intérieur de la lice.

Dans les entr'actes, nos deux sociétés musicales, l'*Harmonie Saumuroise* et la *Musique Municipale*, ont charmé les oreilles par une brillante exécution des plus beaux morceaux de leur répertoire.

Ajoutons que deux délégués des *Marcheurs Angevins* ont offert à leurs camarades de Saumur un magnifique bouquet, comme gage de bonne confraternité.

La série des exercices était à peine épuisée que le ciel s'est chargé de gros nuages noirs, et bientôt un orage accompagné d'une pluie diluvienne a troublé la tombola et fait disperser spectateurs et acteurs de toute la vitesse de leurs jambes. Avec leurs jarrets d'acier bien trempés, les gymnastes se sont tirés d'affaire à leur plus grande satisfaction. Mais bien des dames et des autorités ont dû chercher un abri. M. le maire ne s'était point exposé à ce danger; presque seul des autorités il faisait défaut.

### SOCIÉTÉ « L'UNION SAUMUROISE »

Tirage de la Tombola du 26 mai 1889

1<sup>er</sup> lot, carabine, a été gagné par le numéro 1611; — 2<sup>e</sup>, réveil électrique, par le numéro 563; — 3<sup>e</sup>, fusain, par le numéro 678; — 4<sup>e</sup>, tableau (*Réservistes*), par le numéro 4881; — 5<sup>e</sup>, tableau (*Marins*), par le numéro 396; — 6<sup>e</sup>, panier champagne (Ackerman), par le numéro 548; — 7<sup>e</sup>, panier champagne (Bouvet), par le numéro 1267; — 8<sup>e</sup>, panier champagne (Lécluse), par le numéro 888; — 9<sup>e</sup>, panier champagne (Tessier), par le numéro 995; — 10<sup>e</sup>, panier champagne (Landais), par le numéro 88; — 11<sup>e</sup>, panier liqueurs (Taveau et C<sup>ie</sup>), par le numéro 4880; — 12<sup>e</sup>, panier liqueurs (Fouché), par le numéro 203; — 13<sup>e</sup>, panier vins fins (Chicoteau), par le numéro 1313; — 14<sup>e</sup>, panier vins fins (Houlard), par le numéro 898; — 15<sup>e</sup>, panier liqueurs (Guibert), par le numéro 1722; — 16<sup>e</sup>, surprise, par le numéro 444.

N.-B. Aussitôt après la vérification des numéros sortis, s'il s'en trouve parmi ceux que la Société n'a pu placer, la commission procédera à un autre tirage à sa plus prochaine réunion. Il est donc bon de conserver ses billets jusqu'à nouvel ordre.

### ORAGES

Hier, le bulletin météorologique annonçait que partout en France le temps était à l'orage. Vers 3 heures du soir, à Saumur, le ciel semblait menaçant de tous côtés; des orages, qui ont dû causer des ravages loin de nous, s'avançaient sur la ville tant de l'Est que du Sud-Ouest. A 4 heures, une pluie torrentielle, accompagnée d'éclairs et de violents coups de tonnerre a commencé à tomber et a continué jusqu'à 5 heures et demie. Toutes les rues ont été transformées en rivières; dans certains quartiers l'eau s'est élevée de trente centimètres.

L'Est de la France a été bien plus maltraité. Avant-hier, un orage terrible s'est abattu sur Laon et les environs.

Une véritable trombe a ravagé la région voisine d'Anizy-le-Château. A Anizy même, les chevaux avaient de l'eau jusqu'aux genoux; il est tombé des grêlons de la grosseur d'une chevrotine; les seigles sont hachés et présentent le plus lamentable spectacle.

A Hirson, la foudre est tombée en différents endroits. Le clocher de l'église de Buire a été emporté par la foudre. La pluie était tellement abondante, que l'on pouvait circuler en barque dans les rues.

Une grande quantité de grêle est tombée dans les communes voisines de Vervins; les récoltes sont partout ravagées.

A Origny-en-Thiérache, les champs d'oseille ont été hachés.

19 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

## PERLE FINE

Par M. DU CAMPFRANC

### CHAPITRE VI. — (Suite)

La mère de la belle Charmette pouvait approcher de la cinquantaine, et sa taille eût menacé de tourner à un embonpoint plus qu'exagéré sans cette invention moderne: la cuirasse. Elle était sanglée, bouclée, cerclée; aussi son visage, légèrement ridé par ce mal sans remède qui se nomme un demi-siècle, prenait-il les nuances de la plus éclatante pivoine. M<sup>me</sup> Van Ritten faisait des grâces, et, d'un mouvement de la main, elle indiquait, tour à tour, à tous les invités une place à la table improvisée; puis, elle fit un signe, et les laquais s'empressèrent autour des convives.

Quant à Broze, toujours dissimulé derrière les épaisses touffes des aulnes, il ne songeait ni à la belle ordonnance de la table, ni à l'animation des touristes. Toute son attention demeurait concentrée sur un point unique. Mille pensées confuses se heurtaient dans son cer-

veau. Avec une vitesse extrême, s'enfuyait la douce et suave image évoquée à l'heure précédente. On eût dit que Gabrielle n'existait plus. Immobile, il ne se lassait pas d'admirer la belle jeune fille de tous ses rêves. Jamais M<sup>lle</sup> Van Ritten ne lui avait semblé plus séduisante. Il n'est pas d'excentricités que ne puissent faire passer deux jolis yeux, et ceux de Charmette étaient ravissants. Sa beauté semblait encore rehaussée par un petit béret de laine rouge, crânement posé sur ses cheveux blonds; le classique béret basque coquettement incliné. C'était la mode cet été-là, une mode importée d'outre-mer par nos voisines, les Anglaises. Sous le béret, David détaillait tous les charmes de l'élégante jeune fille: le nez spirituel, les dents de perles, le cou flexible; puis il passait aux épaules tombantes, à la taille souple, à la main fine, qui, délicatement armée d'une fourchette d'argent, attaquait un blanc de volaille.

Dans cette clairière odorante et chantante, où le soleil se tamisait en broderies lumineuses, ces hommes aux vêtements sombres; ces femmes aux robes de couleurs voyantes, servis par de grands valets de pied, formaient un riant tableau. Les verres se remplissaient du

rubis des Bordeaux, des topazes du Champagne, et la gaieté circulait avec les coupes. C'était un chassé-croisé de fines plaisanteries, de ripostes vives; un feu d'artifice où tous jetaient un grain de poudre. David en était ébloui, aveuglé.

— Voilà la vie! pensait-il; la vraie, la bonne, la seule enviable. Quelle aimable gaieté! Ah! ce n'est pas ainsi que causerait la douce, la pieuse, et l'éteinte Gabrielle!

Et le pauvre fou de Broze, devant la beauté rare de Charmette, devant cette petite tête blonde qui riait, qui babillait sous son béret rouge, comme un grelot de folie, oubliait le charme austère, le dévouement profond et la bonté parfaite de M<sup>lle</sup> Liéber. Il aimait toujours Gabrielle d'une affection calme, reconnaissante et fraternelle... Mais l'autre! Pouvait-on la contempler, même de loin, et conserver l'esprit lucide, le cœur paisible? Oui, devant la beauté radieuse de Charmette, il oubliait tout, même une blessure profonde dont si longtemps il avait souffert. Il oubliait, ou plutôt il pardonnait. Elle avait ri un jour, là-bas, rue de la Paix, parce qu'il était pauvrement vêtu... Et il avait souffert à en pleurer!... Mais il s'était exagéré, sans doute, l'importance de ce petit

rire moqueur. Enfantillage cela, gaieté de jeune fille riche et adulée qui n'a jamais soupçonné les cruelles luttes contre la pauvreté... Ah! qu'elle était donc jolie cette Charmette avec son teint vermeil et ses yeux de saphir!

La cloche de la Fontaine-aux-Cerfs ayant annoncé l'approche du dîner, David tressaillit. Il avait oublié l'heure. Avec précaution, il quitta son abri et, marchant entre les grands roseaux, il tenta de fuir sans attirer les regards.

Peine perdue! M<sup>me</sup> Van Ritten, arrêtant les grandes volées de son éventail, plaça sur son nez romain un petit binocle en or.

— Quel est donc ce beau pêcheur qui s'esquive ainsi?

Elle indiquait, du doigt, la silhouette élégante dont l'habit de coutil blanc et le large chapeau de paille se détachaient sur les prairies vertes.

Et Charmette, se penchant vers sa mère, lui glissa dans l'oreille :

— Quoi! mère, vous ne reconnaissez pas l'amoureux transi; le timide admirateur que, sans cesse, je rencontrais au Bois... Pauvre désespéré, il pêchait à la ligne!

A quelques semaines de là, on frappa un

**SQUARE DU THÉÂTRE**

Jeudi prochain, jour de l'Ascension, à 8 heures 1/4 du soir, la musique des Écoles communales exécutera, dans le Square du théâtre, les morceaux suivants :

- 1° *Souvenir d'Haynd*, marche... MAILLOCHAUD.
- 2° *Mosaïque sur Robert le Diable*, fantaisie... MEYERBEER.
- 3° *Les Pâquerettes*, mazurka... AVON.
- 4° *Myosotis*, polka... X.
- 5° *Les Lilas*, quadrille... MAILLOCHAUD.

**PUBLICATIONS DE MARIAGE**

Maxime-Armand-Louis Dubois, chapelier, et Juliette Huet, chapelière, tous deux de Saumur.

Marcel Blain (veuf), comptable, de Saint-Hilaire-Saint-Florent, et Désirée-Adélaïde Sigogne, lingère, de Saumur.

**TOURS.** — *Arrestation de l'ex-abbé Bertrand.* — Vendredi matin, à sept heures, trois gendarmes, plusieurs agents et le commissaire du quartier se présentaient rue du Cygne, chez le sieur Bertrand, directeur de *Tours-Journal*, qui avait annoncé, la veille, son départ pour la Suisse, au sortir de l'audience du tribunal correctionnel, où il avait demandé et obtenu une remise, dans le procès en diffamation que lui a intenté M. Jules Delahaye.

Paroles imprudentes, qui excitèrent sans doute la vigilance du parquet.

Il est à croire que l'ex-abbé Bertrand a plus d'un délit à se reprocher, par le temps qui court; car pendant toute la matinée M. le procureur de la République, le juge d'instruction et son greffier se sont livrés chez lui à une perquisition minutieuse.

Une grande boîte, contenant, selon toute vraisemblance, la correspondance de l'industriel de la rue du Cygne, a été mise sur une voiture à bras et emportée au parquet. Les scellés ont été posés sur les ateliers et toutes les chambres du domicile du sieur Bertrand, qui a été lui-même invité à suivre les gendarmes jusqu'au pénitencier, où il a été écroué avec tous les égards dus à un ecclésiastique de son espèce.

Il y est, croyons-nous, pour longtemps, car, outre le mois de prison qu'a fait infliger au sieur Bertrand MM. Legave et Baranger, outre les semaines de supplément que M. Jules Delahaye compte bien demander, au nom des honnêtes gens, le 6 juin prochain, le directeur de *Tours-Journal*, qui n'a point fait fortune dans l'ignoble métier qu'il pratique, devra subir la contrainte par corps, dont MM. Legave, Baranger et Jules Delahaye ne manqueront point d'exiger la sévère application, à défaut du versement des notables dommages-intérêts qui ont été ou seront alloués.

Les honnêtes gens de tous les partis s'associent dans une commune approbation pour

louer l'énergie du parquet et du tribunal civil de Tours à l'égard de cet homme, exécré de toute la population, et aussi dangereux pour la société que le pire des malfaiteurs.

(*Journal d'Indre-et-Loire.*)

Tours, 25 mai.

Le mystère règne toujours autour de l'arrestation du sieur Bertrand.

Les racontages les plus divers et les plus insensés circulent en ville, nous dit le *Journal d'Indre-et-Loire*; mais l'opinion généralement accréditée c'est qu'on se trouve en présence d'une affaire de chantage. Si nous sommes bien informés, et nous avons tout lieu de le croire, la rumeur publique ne se serait pas trompée.

Nous nous contenterons de dire que c'est presque un hasard si Bertrand est aujourd'hui sous les verrous; l'affaire dans laquelle il est impliqué n'ayant été découverte qu'au courant de l'instruction d'une autre.

La moralité publique est intéressée dans l'affaire à un trop haut degré pour que l'on risque de compromettre par une indiscretion le résultat de l'action judiciaire intentée.

Ce matin, le Parquet s'est transporté au domicile du sieur Pousset, rédacteur à *Tours-Journal*, et a procédé à son arrestation.

Tous ses papiers ont été saisis et mis sous scellés.

Au moment où il a été arrêté, Pousset s'est écrié qu'il n'avait plus qu'à se brûler la cervelle.

**POITIERS.** — Le conseil municipal vient de voter un crédit de 1,400 fr. pour faciliter aux ouvriers de la ville le voyage de Paris et l'entrée à l'Exposition. Cette somme sera versée au comité central du département, chargé de la répartition.

**NANTES.** — M. Yves Guyot, ministre du commerce, est arrivé samedi par l'express de 3 h. 50. Environ 200 personnes l'attendaient à la gare. Il pleuvait; les divers employés des administrations arrivaient en voiture. La salle d'attente des premières était ornée pour recevoir le ministre. Un peloton de dragons à cheval sous les ordres d'un capitaine rendait les honneurs.

M. le préfet était allé à la rencontre du ministre jusqu'à la limite du département; à la gare, M. Talvande, président du tribunal de commerce, a souhaité la bienvenue à M. Yves Guyot, qui est monté en voiture, après avoir rappelé qu'il avait, dès son arrivée au pouvoir, hâté la solution de la question du canal maritime.

Pas d'enthousiasme, figures froides, glacées. Trois cris de: Vive Boulanger. Pas un cri pour la République, rien pour le ministre. Sur le quai de la gare, deux drapeaux aux deux bureaux de tabac et c'est tout.

Le soir, à 7 heures, banquet par souscription de 400 couverts à la chambre de commerce, hôtel de la Bourse.

**LES IMBÉCILES MANQUENT**

Le *Petit Parisien* publie en ce moment une pétition au ministre des finances, demandant de supprimer, sur les pièces de monnaie, l'exergue: « Dieu protège la France », et il ne trouve pas de signataires et encore la qualité diminue la quantité.

**MOYEN CONTRE L'IVRESSE**

Un moyen original pour combattre l'ivrognerie est employé au Danemarck.

Les agents de la police de Copenhague doivent, d'après un règlement spécial, recueillir les gens qu'ils trouvent en état d'ivresse dans la rue et dans les lieux publics. Ils les font monter en voiture et les reconduisent soigneusement chez eux.

L'individu incapable de donner des renseignements suffisants est mené d'abord au poste en attendant qu'il puisse indiquer son adresse, où il est alors conduit en voiture.

Après quoi, et c'est là qu'est la particularité curieuse du système, le débitant qui a servi le dernier verre à l'ivrogne est invité, sous peine d'une contravention, à payer la note parfois assez élevée des frais de transport qu'a occasionnés son client.

**REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE**

Paris, 26 mai 1889.

Les transactions se sont considérablement ralenties. Les apparences sont aujourd'hui que les cours vont pendant un certain temps rester à peu près stationnaires. Le 3 0/0 clôture à 87.42; le 4 1/2 0/0 à 105.05.

Le Crédit Foncier a oscillé entre 1,340 et 1,345. Les obligations se maintiennent dans une bonne voie qui indique que ces titres sont encore susceptibles d'une large hausse. Les achats ont porté presque exclusivement sur les chèques 1880 et 1885 qui sont beaucoup moins chères que les autres.

La Société Générale est tenue de 460 à 462.50. Son bilan au 30 avril constate une augmentation importante des comptes de chèques et du portefeuille. Ainsi disparaissent rapidement les traces de la crise qui a suivi la chute du Comptoir d'Escompte.

La Banque d'Escompte se fait remarquer par sa fermeté à 541.25. La Société insiste auprès de sa clientèle pour qu'elle retire au plus tôt les Bons de l'Exposition qu'elle a souscrits à ses guichets, le premier tirage devant avoir lieu le 31 mai.

La Banque de Paris et des Pays-Bas est très soutenue à 765. On prévoit de la hausse sur ce titre d'ici le détachement du coupon de 20 fr. qui aura lieu au commencement de juillet.

La Société de Dépôts et Comptes courants ne s'éloigne pas du cours de 597.50. Sa remarquable fixité est due surtout à l'excellent classement de ses titres.

Le Crédit Lyonnais se négocie sur le cours de 685.

La transformation de la Banque Franco-

comme tombe l'herbe des champs.

David était au terme de son voyage. Le cœur serré, il gravit le haut perron, où son oncle, pour tout adieu, l'avait appelé: « Misérable en révolte! » Mais il ne se souvenait plus. Devant la mort, il pardonnait.

L'habitation était ouverte. De temps à autre, une femme du village venait jeter l'eau sainte sur le corps terrassé du puissant forgeron. David Broze, la tête découverte, le front baissé, pénétra dans le vaste salon, où, sur une estrade drapée de velours sombre, on avait étendu la forme rigide, hautaine, au profil immobile. Le jeune homme le considéra longtemps. Dans le flamboiement des cierges, elle prenait un relief saisissant.

A jamais sans rêves et sans pensées, ce front qui gardait encore dans la mort les sillons et la barre de l'entêtement obstiné. A jamais scellées, ces lèvres qui, pour autrui, n'avaient eu que des paroles autoritaires. A jamais crispées, ces mains qui avaient acquis tant de richesses terrestres, mais qui ne portaient pas au ciel le trésor d'une aumône. A jamais glacé, ce cœur qui n'avait pas accordé le pardon.

(A suivre.)

Egyptienne en Banque Internationale de Paris est un fait accompli depuis l'assemblée du 14 mai qui a donné aux liquidateurs tous pouvoirs pour faire apport à la Société nouvelle, au capital de 25 millions de la Banque Franco-Egyptienne, et ce contre attribution de 37,000 actions de 500 francs entièrement libérées, destinées à être réparties titre par titre aux actionnaires de la Banque Franco-Egyptienne qui auront le droit de demander, pendant un délai de 15 jours, que les actions qu'ils recevront leur soient rachetées au pair.

La souscription à l'emprunt russe 4 0/0 or de conversion a été close vendredi soir, tous les porteurs d'obligations 5 0/0 appelées au remboursement ayant accepté la conversion. En France seulement, l'emprunt a été couvert plus de deux fois.

Les Bons hypothécaires tunisiens émis à 30 francs se placent rapidement. On sait que leur remboursement à 400 francs et l'intérêt annuel de 1 franc pendant cinq ans sont garantis par la Société la Capitalisation.

Le Panama a varié de 57.50 à 55. L'attention des capitalistes se porte en ce moment sur la Foncière-Vie. Les résultats du dernier exercice ont été très satisfaisants et ont permis de distribuer un dividende de 7.50 supérieur à celui de l'année précédente.

L'obligation des Chemins Economiques est demandée à 380.

**CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR**

Séance du 26 Mai 1889.

Versements de 67 déposants (11 nouveaux), 26,304 fr. ».

Remboursements, 19,436 fr. 69.

La Caisse paie 3 fr. 75 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

**MARCHÉ de Saumur du 25 Mai 1889**

Froment-commerce, l'hectolitre	19	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	18 45	Veau	1 60
Méteil	15	Mouton	2
Seigle	11	Porc	1 50
Orge	9 94	Poulets la couple	4
Avoine	9	Dindonneaux	—
Sarrasin	—	Canards	4 50
Haricots blancs	17	Oies	9
Haricots rouges	15	Beurre le kilog.	1 90
Fèves	—	Enfs la douzaine	70
Noix	8 50	Foin, la charrette de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	65
Sel les 100 kil.	15	Luzerne	55
Son	14	Paille	45
Pommes de terre, la barrique	10	Huile de noix, 50 kil.	125
Farine, la culasse de 157 kilog.	53	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	les 52 kilog. 500	—
id. 2 <sup>e</sup> id. 01.33.33	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. 01.31.88	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
		Charbon de bois, les 100 kilog.	16
		Charbon de terre	4 50

**Cours des Vins.**

<b>Rouges.</b>	
Souzay et environs	la barrique 140
Champigny	145
Varrains	140
Bourgueil	145
Restigné	140
Chinon	140

<b>Blancs.</b>	
Coteaux de Saumur	la barrique 90
Ordinaires, environs de Saumur	80
Saint-Léger et environs	65
Varrains et environs	80
Le Puy-Notre-Dame et environs	60
La Vienne	55

Cidre de Bretagne	la barrique 35
Cidre de Normandie	40

Eau-de-vie, droits non compris	l'hectolitre —
Vinaigre de vin	—

**ÉPICERIE CENTRALE**

28 ET 30, RUE SAINT-JEAN

**P. ANDRIEUX, Successeur**

**Baisse de prix sur les liqueurs de marque.**

- Absinthe Pernod de Couvet, 4 fr. le litre;
  - Vermouth Noilly-Prat, 1 fr. 60 le litre;
  - Guignolet Cointreau, 2 fr. 75 le litre;
  - Byrrh Violet au vin de Malaga, 2 fr. 50 le litre;
  - Rhum de la maison Alvarez de Kingston, 2 fr. le litre;
  - Eau-de-vie de Marmande, très bonne qualité, 1 fr. 50 le litre;
  - Eau-de-vie vieille d'Armagnac, 2 fr. le litre.
- Tous nos liquides sont vendus terre comprise.

Eviter les contrefaçons

**CHOCOLAT**

DE SAUMUR

Eviter le véritable nom

**PAUL GODET, propriétaire-gérant.**

coup sec à la porte du moulin. André quitta sa plume, envoya mentalement aux esprits infernaux le malheureux qui interrompait ainsi le vers commencé; et, regrettant la rime envolée, il vint ouvrir.

Un homme en blouse bleue et très animé par sa course forcée lui remit une dépêche.

André lut l'adresse.

— David, cria-t-il, voici qui est pour toi.

Broze descendit en hâte de son premier étage, et prit la lettre bleue avec un léger frisson. Il la tournait dans ses mains, hésitant à l'ouvrir, essayant de raisonner sa soudaine émotion.

— Que sais-tu, disait-il, c'est peut-être une bonne nouvelle... Cette dépêche vient des Forges... Peut-être, vaincu par ta constance, ton oncle te rappelle-t-il, certain maintenant de ta vocation artistique.

Mais, au fond, il sentait qu'il se leurrait, que l'oncle Julien ne pardonnerait jamais, et que, pour recevoir un mot daté des Forges, il fallait quelque chose de grave... une maladie... la mort peut-être!

Ses doigts tremblants déchirèrent l'enveloppe, son regard se porta sur les quelques lignes bleues. Elles disaient ceci :

« Apoplexie foudroyante. Julien Landry mort. On vous attend. »

David devint très rouge, puis très pâle; une larme monta sous sa paupière.

— Pauvre oncle Julien! murmura-t-il. Il a été bien dur à mon égard durant ces dernières années; mais il avait protégé mon enfance... J'eusse voulu lui fermer les yeux!

Une heure après, il se mettait en route. On était en septembre, et déjà se faisait sentir la mélancolie d'un commencement d'automne; la pluie tombait lente et fine, voilant toutes choses d'une buée grisâtre. Le rapide roulait, sans relâche, sur la voie ferrée. Les arbres passaient, passaient, montrant, l'un après l'autre, leur silhouette ruisselante. Aussi passaient les villes, les villages, les chaumières, les vieilles églises à flèche de granit. Puis la cloche s'ébranla dans l'une d'elles. Avec une lenteur monotone, elle fit entendre de plaintives lamentations; la sonnerie funèbre s'en allait à travers les prés humides, les labours dénudés, annonçant que la mort, cette faucheuse sans cesse en marche, s'était arrêtée à la grille monumentale de Julien Landry.

Elle s'était arrêtée, et ce robuste, la veille encore plein de vie et de santé, était tombé

Études de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, 7.  
Et de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## VENTE

### AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

Sur conversion de saisie immobilière  
D'UNE

## Maison d'Habitation

ET DÉPENDANCES

Avec Jardin et divers morceaux de  
Terre, Vignes, Prés et Bois,

Situés communes d'Artannes, du Coudray-Macouard et de Courchamps.

L'ADJUDICATION aura lieu le DIMANCHE 16 JUIN 1889, à midi, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du dix huit mai mil huit cent quatre-vingt-neuf ;

Et aux requête, poursuites et diligences de :

M. François Pasquier, propriétaire, demeurant à Saint-Cyr-en-Bourg, veuf de dame Marie Mollay, agissant comme attributaire de la créance Gasnault faisant l'objet de l'obligation ci-dessus énoncée, aux termes d'une liquidation dressée par M<sup>e</sup> LAUMONIER, notaire à Saumur, le seize avril mil huit cent quatre-vingt-un, de la succession de M<sup>me</sup> veuve Pasquier-Dubois,

Poursuivant, ayant pour avoué M. Louis ALBERT ;

En présence de M. Jean Gasnault, célibataire majeur, propriétaire, demeurant à Rougeville, commune d'Artannes,

Partie saisie, ayant pour avoué M. André POPIN ;

Il sera procédé, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, par le ministère de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, à l'adjudication publique et à l'extinction des feux, des immeubles dont la désignation suit :

#### DÉSIGNATION

##### Immeubles situés commune d'Artannes

1<sup>er</sup> Lot.

Une maison d'habitation, située à Rougeville, dite commune d'Artannes, comprenant une chambre à feu avec grenier au-dessus, une écurie, cour, jardin et un cellier, situé rue du Four, joignant Foucault Louis, comprise sous les numéros 37 p. 44 p. 78 et 97 du plan cadastral, section A ; ladite maison joint au levant un chemin, au couchant M<sup>me</sup> Guibert, au nord Gasnault et au midi M<sup>me</sup> Mahou.

Mise à prix ..... 250 fr.

2<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, situé aux Gruches d'Artannes, contenant trois ares soixante et un centiares, inscrit sous le numéro 168 du plan cadastral, section D, joignant au midi Robert, au nord Prudhomme, au levant et au couchant M<sup>me</sup> Dédé.

Mise à prix ..... 39 fr.

3<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit le Clos Prieur, contenant sept ares soixante centiares, numéro 610 du plan cadastral, section D, joignant au nord Foucault, au midi Coutelet, au levant Foucault et au couchant Boutin.

Mise à prix ..... 83 fr.

4<sup>e</sup> Lot

Un morceau de vigne, sis au Clos-de-la-Planche, d'une contenance de six ares onze centiares, sous le numéro 346 du plan cadastral, section D, joignant au nord Gasnault, au midi Mahou, au couchant Foucault et au levant un chemin.

Mise à prix ..... 66 fr.

5<sup>e</sup> Lot

Un morceau de vigne, situé au Clos-Coureux, contenant trois ares un centiare, numéro 563 du plan cadastral, section D, joignant au nord Moricet, au levant Lativault et au midi un chemin.

Mise à prix ..... 98 fr.

6<sup>e</sup> Lot

Un morceau de terre, sis au lieu

dit le Moulin-à-Vent, d'une contenance de six ares trente trois centiares, inscrit sous le numéro 677 p. section D, joignant au levant Gasnault, au couchant Charbonnier, au midi Pasquier et au nord le chemin.

Mise à prix ..... 69 fr.

7<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, situé au lieu dit Mureau et Poligné, d'une contenance de sept ares soixante-huit centiares, numéro 369 du plan cadastral, section F, joignant au levant André Foucault, au midi le chemin, et au couchant Coutelet.

Mise à prix ..... 55 fr.

8<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, situé au même lieu, inscrit sous le numéro 393, section F, contenant onze ares dix centiares, joignant au levant Mahou, au midi un chemin, et au couchant Gasnault.

Mise à prix ..... 141 fr.

9<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis aux Vertenaises, porté sous le numéro 520 du plan cadastral, section F, contenant sept ares soixante-deux centiares, joignant au nord un chemin et Harrault, au levant Venon et autres, et au couchant un inconnu.

Mise à prix ..... 41 fr.

10<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au même lieu, contenant quatre ares vingt centiares, numéro 543 du plan cadastral, section F, joignant au nord un chemin, au levant M<sup>me</sup> Sanzay, au couchant la veuve Duvau, et au midi Gasnault.

Mise à prix ..... 27 fr.

11<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, situé au lieu dit Crouzillier, d'une contenance de cinq ares quarante-quatre centiares, porté au plan cadastral sous le numéro 206, section C, joignant au levant Couassin, au midi Gerbault, et au nord Gaultier.

Mise à prix ..... 39 fr.

12<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit Mureau et Poligné, contenant onze ares cinquante centiares, inscrit sous le numéro 318 du plan cadastral, section F, joignant au levant M<sup>me</sup> Guichard, au couchant Foucault, Louis, au nord un chemin, et au midi Monet.

Mise à prix ..... 103 fr. 60.

13<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre et vigne, sis aux Patureaux, d'une contenance de neuf ares soixante-quinze centiares, sous le numéro 76 du plan cadastral, section D, joignant au nord Boutin, au midi Gasnault, au levant un chemin, et au couchant Pasquier.

Mise à prix ..... 142 fr.

14<sup>e</sup> Lot

Un morceau de terre, situé aux Vertenaises, contenant six ares, sous les numéros 561 et 607, du plan cadastral, section A, joignant au levant Fouassier et autres, au couchant Lecevre et les héritiers Gautier, au midi Gautier et autres et au nord Patry ;

Mise à prix ..... 49 fr.

##### Immeubles situés commune du Coudray-Macouard.

15<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit Toucheraine, contenant trois ares quatre-vingt-dix centiares, sous le numéro 279 P, de la section A, joignant au nord Baudin, au midi Bouvier, Louis, au levant Gasnault et au couchant Moquin-Bouvier ;

Mise à prix ..... 56 fr.

16<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Hautes-Varennes, contenant trois ares soixante-quinze centiares, sous le numéro 317 P, section C, joignant au nord un inconnu, au midi Gasnault, au levant Morier et au couchant Gautier ;

Mise à prix ..... 40 fr.

17<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Gasnault, d'une contenance de sept ares vingt-cinq centiares, sous le numéro 686 P, section C, joignant au nord Foucher, au midi M. Leblanc, au couchant M<sup>me</sup> Dubout, au levant Fournier Louis et Venon ;

Mise à prix ..... 53 fr.

18<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis aux Ruax, contenant sept ares cinquante centiares, numéro 413 du plan cadastral, section D, joignant au nord Bonnet, Jean, au midi un chemin, au levant Dédé-Catault et au couchant Boucault, Joseph ;

Mise à prix ..... 54 fr.

19<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de pré, au même lieu des Ruax, contenant un are quatre-

vingts centiares, numéro 712 P du plan cadastral, section D, joignant au midi un chemin, au levant la parcelle ci-après, au couchant Boisnier ;

Mise à prix ..... 7 fr.

20<sup>e</sup> Lot.

Une parcelle de pré, sise à la Ronde, contenant un are soixante centiares, sous le numéro 713 P, section D, joignant au nord et au levant un ruisseau, au midi un chemin et au couchant le 19<sup>e</sup> lot ;

Mise à prix ..... 6 fr.

21<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au lieu dit les Rouis, contenant quatre ares quarante centiares, inscrit sous le numéro 1484 du plan cadastral, section D, joignant au nord Foucault fils, au midi Reveillon et au levant Vaudel ;

Mise à prix ..... 16 fr.

22<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de vigne, sis au même lieu, contenant trois ares cinquante centiares, inscrit sous le numéro 1494, section D, joignant au nord Joseph Martin, au midi veuve Dédé, au couchant Marie, au levant Mahou-Vincent et autres et au nord M. Ducamp.

Mise à prix ..... 12 fr.

23<sup>e</sup> Lot.

Une parcelle de vigne, sise au lieu des Ajumeaux, contenant quatre ares vingt centiares, numéro 1677 du plan cadastral, section D, joignant au nord Foucault fils, au couchant Langlois et au midi Bordier.

Mise à prix ..... 15 fr.

24<sup>e</sup> Lot

Un morceau de terre, sis au lieu dit Les Places, contenant treize ares cinquante centiares, numéro 141 du plan cadastral, section D, joignant au nord un chemin, au midi Saillant, au levant Talvard, Laurent et autres, et au couchant Coutelet.

Mise à prix ..... 147 fr.

##### Immeubles situés commune de Courchamps

25<sup>e</sup> Lot.

Un morceau de terre, sis au lieu dit Priaudeau, contenant trois ares cinquante centiares, inscrit sous le numéro 27 du plan cadastral, section D, joignant au levant François Boutin, au couchant Louis Thoreau, au nord Bouchard et au midi Jamin.

Mise à prix ..... 32 fr.

26<sup>e</sup> Lot

Une parcelle de bois, sise au Bois-de-la-Butte, d'une contenance de quatre ares cinquante centiares, numéro 1455 du plan cadastral, section D, joignant au levant la veuve Dédé, au couchant Foucault, au midi la route, et au nord le ruisseau de la Fontaine-de-Fosse.

Mise à prix ..... 40 fr.

Total des mises à prix : 1,650 fr. 60.

#### PROCÉDURE

Les divers immeubles ci-dessus désignés ont été saisis à la requête de M. François Pasquier, sus-nommé et qualifié, ayant pour avoué M<sup>e</sup> ALBERT, avoué près le Tribunal civil de première instance de Saumur, y demeurant rue de la Petite-Douve, numéro 7, sur le sieur Jean Gasnault, célibataire majeur, propriétaire, demeurant à Artannes, suivant procès-verbal de M<sup>e</sup> VINCENT, huissier à Saumur, en date du quatre avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, enregistré ;

Le procès-verbal de saisie a été dénoncé à la partie saisie, suivant exploit du même huissier, en date du seize avril mil huit cent quatre-vingt-neuf, aussi enregistré ;

Le procès-verbal de saisie et l'exploit de dénonciation ont été transcrits au bureau des hypothèques de Saumur, le premier mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, volume 45, numéros 13 et 14, et à la date du dix-huit mai dernier, le Tribunal, sur la requête des parties sus-nommées, a ordonné la conversion de la saisie en vente volontaire par devant M<sup>e</sup> LE BARON, notaire, sus-nommé, après l'accomplissement des formalités judiciaires voulues par la loi.

S'adresser, pour tous autres renseignements :

Soit à M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur, rédacteur et dépositaire du cahier des charges ;

Soit à M<sup>e</sup> LOUIS ALBERT, avoué poursuivant la vente.

Fait et rédigé à Saumur, le vingt-quatre mai mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L. ALBERT.

Enregistré à Saumur le vingt-cinq mai mil huit cent quatre-vingt-neuf, f<sup>o</sup> , c<sup>o</sup> . Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

(501) Signé : L. PALUSTRE.

## MAISON A VENDRE

Composée de 4 chambres à feu  
AVEC GRAND VERGER

Située sur les bords de la Vienne,  
route de Saumur à Chinon,  
commune de Saint-Germain-  
sur-Vienne.

S'adresser à M. VERRONNEAU-  
COUTARD, domicilié dans ladite  
commune. (395)

## A LOUER

POUR LA SAINT-JEAN PROCHAINE

## MAISON

Avec Jardin & Servitudes

Sise à la Croix-Verte.

S'adresser à M. DUPONT, 98, rue  
Saint-Nicolas. (423)

## VIN DE QUINQUINA

Phosphaté à la Coca du Pérou  
du D<sup>r</sup> VIAUD

Le plus efficace et le plus agréable  
des toniques.

Dépôt : A. Pradeau, pharmaci-  
en de 1<sup>re</sup> classe, Pharmacie Centrale,  
27, rue de la Tonnelle. (408)

Il a été perdu un CHIEN  
TERRIER, poil jaune, et répon-  
dant au nom de Bob. — S'adresser  
hôtel de Londres, Saumur. —  
Récompense.

VIN ROUGE, récolte 88. A VEN-  
DRE. 80 f. la pièce.  
S'adresser au bureau du journal.

#### CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

## HAMMAM

### ÉTABLISSEMENT DE BAINS

A. LOROUET  
DIRECTEUR

17, rue du Marché-Noir, Saumur

L'établissement est ouvert de 6 h. du matin à 10 h. du soir. Les dimanches et jours fériés, fermeture à 4 h. du soir.

Bains ordinaires, Turco-Romains, Russes et Médicinaux de toutes sortes, etc.

### GRANDS BAINS DE VAPEUR

MASSAGE, FRICTIONS, PÉDICURE

Salle de chaleur sèche,

Fumigations,

SALON DE REPOS

Hydrothérapie très complète

ON DEMANDE un cocher sachant conduire un cheval et connaissant le service de valet de chambre.

ON DEMANDE une bonne cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

# LEON FRESCO

## CHIRURGIEN - DENTISTE

68, Quai de Limoges

### SAUMUR

## Prix Modérés

#### MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,  
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

## PILLET-BERSOULLÉ, S<sup>r</sup>

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL,  
fournisseur de l'École de cavalerie.

Grand choix de Pianos neufs et d'occasion, de différents facteurs, à des prix défiant toute concurrence.

Harmoniums, Violons, Violoncelles, Boîtes à musique pour soirées, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

500 Partitions et choix considérable de Musique classique et autre, pour les abonnés à la Lecture musicale.

Accords, Réparations, Échanges et Location de Pianos

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés. Un Atelier est spécialement affecté pour la remise à neuf des Pianos droits et à queue.

#### VENTE ET LOCATION DE PIANOS

## HENRI EICHE

Représentant de la maison GAVEAU

8, rue Saint-Jean, Saumur.

M. HENRI EICHE a l'honneur d'informer sa clientèle qu'elle trouvera dans ses Magasins les pianos des Facteurs les plus en renom, au même prix qu'à Paris (transport compris).

Locations, échanges, accords, réparations, musique et partitions aux conditions les plus avantageuses.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.